



Attention!

Voleurs de salaire

Coûteux
congé
de paternité **NON**

Conférence de presse du 18 août 2020

Exposé de Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Non à ce congé de paternité excessivement coûteux imposé par l'Etat

Les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire offrent aujourd'hui déjà aux branches la possibilité d'introduire un congé de paternité pour toutes les entreprises concernées. Même des branches à bas niveau salarial ont usé de cette possibilité et appliqué un congé de paternité. Il n'est donc pas nécessaire de régler cet aspect dans une loi. Cette intervention de l'Etat mine la portée des conventions collectives de travail et affaiblit le partenariat social. En Suisse, la tradition veut que les salariés et les employeurs négocient les conditions de travail. Ce partenariat garantit depuis plus de 100 ans la paix sociale en Suisse. Il s'avère que cet équilibre des intérêts est un facteur du succès économique de notre pays. C'est d'ailleurs normal puisque les partenaires sociaux sont mieux au fait de la situation dans les différentes branches que l'Etat. Un congé de paternité imposé par l'Etat minerait ce partenariat social. La marge de manœuvre dans les négociations se restreindrait et des dispositions des conventions collectives actuelles seraient annulées. Or, la Constitution fédérale ne permet à l'Etat d'intervenir dans le marché du travail que si des solutions adoptées dans le cadre du partenariat social ne sont pas possibles.

Le secteur gastronomique connaît depuis les années 80 un congé de paternité. Il est actuellement d'une semaine. Les syndicats ont d'ores et déjà annoncé qu'ils mettraient tout en œuvre pour maintenir les congés de paternité facultatifs actuels en plus des deux semaines de congé imposées par la nouvelle loi. Le secteur gastronomique risque donc de devoir accorder trois semaines de congé de paternité.

Face à la récession qui s'annonce et à l'augmentation générale des coûts sociaux, un congé de paternité de deux, voire de trois semaines ne serait pas supportable financièrement. Rappelons que nous sommes actuellement au bord d'une crise économique mondiale. Devant un avenir aussi incertain, il serait irresponsable de poursuivre l'extension de l'Etat social. Les charges sociales augmenteront de toute manière à brève échéance. Je songe notamment à la révision de la LPP, à la réforme de l'AVS, au congé pour motifs familiaux ou encore à la rente pont pour ne citer que ces exemples.

Le secteur gastronomique qui compte quelque 265'000 collaboratrices et collaborateurs ne peut pas assumer un congé de paternité de deux à trois semaines. Les chiffres d'affaires dans cette branche, la quatrième de Suisse dans l'ordre d'importance, se sont effondrés. Un tiers environ du chiffre d'affaires annuel de la gastronomie a déjà été perdu. Notre objectif est de sauvegarder les emplois. Nous devons en être conscients: toute augmentation supplémentaire des charges sociales contribue à la suppression d'emplois. Le temps où nous pouvions nous offrir tout et n'importe quoi est définitivement révolu.